

>> Charte de l'ouverture à la société des organismes publics de recherche, d'expertise et d'évaluation des risques sanitaires et environnementaux

le 9 septembre 2011

Pour l'ANSES



Marc Mortureux
Directeur général

Pour le CEMAGREF



Roger Genet
Directeur général

Pour l'IFSTTAR



Hélène Jacquot-Guimbal
Directrice générale

Pour l'INERIS



Vincent Lafèche
Directeur général

Pour l'IRSN



Jacques Repussard
Directeur général

>> introduction

En amont des décisions prises par les autorités, nos cinq établissements publics remplissent tous, au-delà de leur diversité, une mission d'intérêt général : évaluer les risques sanitaires et environnementaux et les moyens de les réduire.

Nous produisons des évaluations scientifiques et techniques s'appuyant sur des capacités de recherche, d'investigation et des avis d'experts, internes ou externes, selon les cas.

L'indépendance des travaux réalisés comme leur qualité scientifique sont des valeurs communes à nos organismes. Leur respect repose sur une exigence de compétence, de mise en commun, d'impartialité et d'absence de conflits d'intérêts vis-à-vis des acteurs engagés dans les situations évaluées.

En cohérence avec les conclusions du Grenelle de l'environnement, nous considérons qu'un processus de décision plus ouvert et pluraliste nous impose un processus d'expertise lui aussi plus ouvert. Cette ouverture vise à accroître la qualité de la contribution que nos organismes apportent aux décideurs publics et à la société, c'est-à-dire l'ensemble des catégories d'acteurs concernées ou affectées par les risques sanitaires ou environnementaux, aussi bien au plan local qu'au plan national.

En adoptant cette Charte, nous exprimons publiquement une volonté commune d'ouvrir davantage à la société nos processus d'expertise et d'évaluation des risques tout en garantissant la confidentialité des informations couvertes par le secret médical, le secret industriel et commercial et le secret de défense.

Nous prenons à ce titre les engagements suivants. >>



3 engagements pour améliorer nos évaluations à travers un dialogue renforcé avec la société

Pour construire avec la société une compréhension partagée des enjeux complexes des situations à risques et des alternatives permettant d'y faire face, **nous nous engageons à :**

>> **accompagner les acteurs de la société** dans l'acquisition des compétences nécessaires à leur implication et **prendre en compte leur contribution** dans le processus d'évaluation ;

>> **mettre en partage les connaissances** scientifiques disponibles mais aussi les incertitudes, les ignorances, les questionnements et les controverses ;

>> **accroître la transparence de nos travaux** en rendant publics dès que possible leur résultat final et les méthodes mises en œuvre pour les obtenir.



3 engagements pour mettre en œuvre dans nos organismes l'ouverture à la société

Pour réussir cette ouverture, **nous nous engageons** à poursuivre et amplifier dans nos institutions la démarche de progrès qui vise à :

>> **renforcer la capacité des personnels** de nos organismes à dialoguer avec la société, à prendre part à des démarches participatives d'évaluation et à en animer ;

>> **identifier les ressources nécessaires** à l'implication de la société et **les mobiliser** en concertation avec les commanditaires de l'expertise ;

>> **développer les outils de pilotage** internes de la stratégie d'ouverture et **rendre compte publiquement** des progrès accomplis comme des difficultés rencontrées.

5 organismes publics de recherche, d'expertise et d'évaluation des risques sanitaires et environnementaux >>



Cette charte a été adoptée par l'Afsset en octobre 2008

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail appréhende l'ensemble des risques auxquels l'Homme est soumis, quels que soient son activité, son âge ou son milieu de vie. Elle participe également à la protection de la santé des animaux et des végétaux et à l'évaluation des propriétés nutritionnelles et fonctionnelles des aliments. Elle assure des missions de laboratoire de référence aux niveaux national et européen. Enfin, l'Agence apporte une attention particulière au dialogue avec les acteurs de la société civile.

Créée en 2010 de la fusion de l'Afsset et de l'Afssa
>> Établissement public administratif de l'État placé sous la tutelle des ministres chargés de la Santé, de l'Alimentation, de l'Environnement, du Travail et de la Consommation
>> 1350 agents
>> Budget 2011 : 130 M€



Institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture, le Cemagref conduit des recherches répondant aux défis posés à la société par la question environnementale dans les domaines de l'eau, des risques naturels et de l'aménagement des territoires. Pluri-disciplinaires, tournées vers l'action, notamment l'appui aux politiques publiques, ses recherches sont menées en partenariat avec les universités et les organismes de recherche ainsi qu'avec les industriels. L'institut est labellisé « Institut Carnot » et impliqué dans une dizaine de pôles de compétitivité.

Créé en 1981
>> Établissement public à caractère scientifique et technologique placé sous la tutelle des ministres chargés de la Recherche et de l'Agriculture
>> 1650 salariés
>> Budget 2011 : 110 M€



L'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux conduit des travaux de recherche finalisée et d'expertise dans les domaines des transports, des infrastructures, des risques naturels et de la ville pour améliorer les conditions de vie de nos concitoyens et plus largement favoriser un développement durable de nos sociétés. L'Ifsttar privilégie une approche systémique et multidisciplinaire mêlant sciences pour l'ingénieur, sciences de la vie et sciences humaines et sociales qui garantit la prise en compte des aspects technique, économique, social, sanitaire, énergétique, environnemental et humain.

Créé en 2011 de la fusion de l'INRETS et du LCPC
>> Établissement public à caractère scientifique et technologique, placé sous la tutelle des ministres chargés de l'Environnement et de la Recherche
>> 1250 salariés
>> Budget 2011 : 120 M€



Cette charte a été adoptée par l'Ineris en octobre 2008

L'Institut national de l'environnement industriel et des risques contribue à la réduction et à la prévention des risques que les activités industrielles font peser sur l'environnement, la santé, la sécurité des personnes et des biens. La recherche, l'appui aux politiques publiques, l'expertise pour les acteurs économiques et le transfert des connaissances constituent le cœur de ses activités.

Créé en 1990
>> Établissement public à caractère industriel et commercial placé sous la tutelle du ministre chargé de l'Environnement
>> 615 salariés
>> Budget 2011 : 73 M€



Cette charte a été adoptée par l'IRSN en octobre 2008

L'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire conduit des programmes de recherches et d'études en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection. Il intervient en appui aux autorités et met également son expertise au service de nombreux partenaires. Il contribue à l'information du public sur les risques nucléaires et radiologiques.

Créé en 2002
>> Établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle conjointe des ministres chargés de l'Environnement, de la Santé, de l'Industrie, de la Recherche et de la Défense
>> 1768 salariés, dont plus d'un millier d'experts et de chercheurs
>> Budget 2011 : 290 M€